



# Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 19 avril 2022

## Au Conseil communal de la commune de Montilliez

### Préavis relatif à une demande de crédit pour modification du plan d'affectation communal hors zone à bâtir (PACom HZB)

N° 08/2022 – séance du 23 mai 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. PREAMBULE

Ce préavis a pour objet l'adoption d'un crédit pour la modification du plan d'affectation communal des parcelles situées **hors zone à bâtir**.

La procédure relative aux parcelles situées en **zone à bâtir** est en cours, tout comme l'étude du règlement du plan d'affectation communal (RPACom), conformément au préavis 38/2021 adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 21 juin 2021.

Cette procédure pour le PACom-ZB sera validée par le Conseil communal cet automne et permettra l'envoi du dossier à la DGTL pour approbation. La commune pourra confirmer les parcelles qui quittent le territoire urbanisé : ces nouvelles surfaces situées hors zone à bâtir doivent être intégrées au PACom HZB.

Lors de l'examen préalable du PACom ZB en 2021, la direction générale de l'environnement (DGE) a demandé les compléments d'information suivants, à ajouter au PACom HZB :

- Révision globale de la commune pour les espaces réservés aux eaux ;
- Renforcement de la protection de la nature et création de zones protégées ;
- Renforcement de la zone S (zone de protection des sources) ;
- Indication de ces zones dans le PGA.

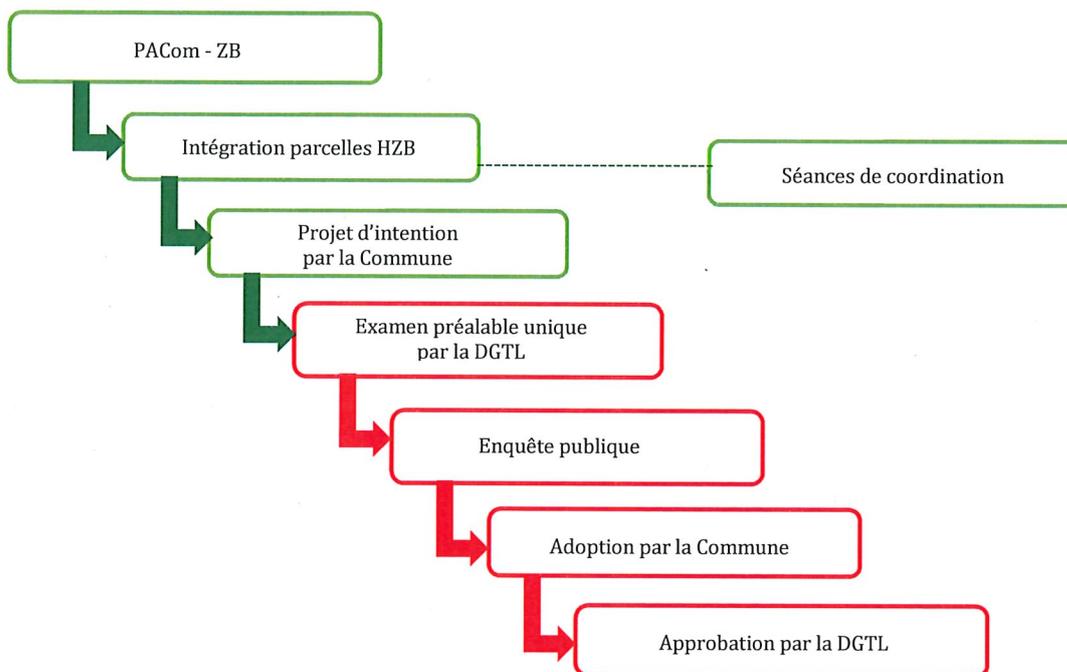
Le comité de pilotage de l'Association Régionale du Gros-de-Vaud (ARGDV), en charge des zones d'activités, arrive au terme de sa réflexion sur le système de gestion des zones d'activités (SGZA) pour notre région. Pour mémoire, les zones d'activités se trouvent également en zone de réserve cantonale.

La commune devait attendre les travaux de l'ARGDV pour pouvoir mettre à jour la zone d'activité. Désormais, nous allons pouvoir intégrer les modifications de la zone d'activité « Derrière ville » de Poliez-le-Grand au PACom-HZB.

Toutes ces demandes ont incité la municipalité à entreprendre la mise à jour du PACom HZB.

## 2. JUSTIFICATION

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la nouvelle procédure d’élaboration d’un plan d’affectation (art. 34 et suivants LATC) a été revue et définit les étapes suivantes :



## 3. COÛTS

Le bureau d’Ingénieurs et Géomètres Courdesse et Associés SA, en charge du dossier relatif à la modification du Plan d’affectation communal, a établi son offre d’honoraires comme suit :

ÉTUDE DU PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL HORS ZONE A BATIR		
N°	Prestations :	Francs HT
1.	Détermination de l’Espace Réserve aux Eaux (ERE)	2'500.00
2.	Délimitation de secteurs et zones pour la protection des biotopes, cours d’eau et secteurs sensibles	1'500.00
3.	Traitement des zones d’utilité publique situées hors localités	750.00
4.	Présentation de l’avant-projet à la Municipalité et analyse des remarques	1'500.00
5.	<i>Etablissement du dossier de l’Examen préliminaire de la DGTL (questionnaire, avant-projet de règlement) selon art. 36 LATC. Approbation par la Municipalité et envoi à la DGTL (poste et documents informatiques)</i>	(1'300.00) 350.00 <i>si ce mandat accompagne le RPACom)</i>

6.	Traitement des remarques de la DGTL contenues dans le Rapport d'Examen préliminaire	1'500.00
7.	<i>Séance de coordination avec les représentants de la DGTL en vue d'accord pour la phase Examen préalable, y compris préparation avec la Municipalité. Etablissement d'un procès-verbal de séance</i>	<i>(2'000.00) 500.00 si ce mandat accompagne le RPACom)</i>
8.	Rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT et établissement du plan final (conforme à NORMAT 2) en vue de la consultation des Services de l'Etat (examen préalable)	4'000.00
9.	Traitement des remarques des services de l'Etat avec la Municipalité ; séance de coordination et de mise au point avec la DGTL ; établissement des documents en vue de l'enquête publique. <i>Estimation à confirmer le moment venu en fonction des remarques effectives</i>	5'400.00
10.	<i>Séance d'information à la population pendant le délai d'enquête, y compris préparation d'une présentation PowerPoint</i>	<i>(2'000.00) 500.00 si ce mandat accompagne le RPACom)</i>
11.	Traitement des remarques et oppositions éventuelles (devis ultérieur)	---
12.	Aide à la rédaction du Préavis municipal (devis ultérieur)	---
13.	Etablissement des documents en vue de l'adoption par la Conseil communal (devis ultérieur)	1'000.00
14.	Etablissement des documents définitifs en vue de l'approbation par la Cheffe du Département compétent	2'500.00
<b>TOTAL HT DES PRESTATIONS (sans les postes 11 et 12 à deviser)</b>		<b>22'000.00</b>
15.	Fourniture et frais de tiers (selon justificatifs)	2'000.00
16.	Réserve pour des demandes municipales particulières liées à des permis de construire (pendant la procédure d'étude du PACom-HZB)	2'000.00
<b>TOTAL HT DES FOURNITURES ET RESERVE</b>		<b>4'000.00</b>

Cette offre ne comprend pas le traitement d'éventuelles oppositions, ni l'étude par un bureau spécialisé des zones de dangers naturels qui pourrait être demandée ; ce dernier élément est estimé selon une fourchette allant de CHF 5'000.00 à CHF 10'000.00.

Il n'y a pas de subvention cantonale octroyée pour cette phase PACom HZB.

#### 4. CONCLUSION

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 08/2022 de la municipalité,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE :

1. **d'autoriser** la Municipalité à finaliser la modification du plan d'affectation communal (PACom) hors zone à bâtir,
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 26'000.- (vingt-six mille),
3. **de financer** cet investissement par la trésorerie courante.
4. **d'amortir** l'investissement net de CHF 26'000 dans l'année comptable à la fin des travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2022

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-syndic :



François Guizzetti



La Secrétaire adj. :



Catherine Reinhard

Délégué municipal : Lionel Panchaud